

# Le Temps

1. Le Temps. 1931-12-12.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

## DUPÉROU

Tout porte à croire que les agents royalistes qui, en janvier 1800, travaillaient à renverser Bonaparte, fraîchement promu consul, et à restaurer le trône des Bourbons ne se faisaient pas grande illusion sur le résultat éventuel de leurs agissements. Ils étaient trois : le chevalier de Cogny, parfaît homme du monde et fort soucieux de sa tranquillité; Hyde de Neuville, intrépide casse-cou, conspirateur-né, âgé de vingt-quatre ans, qui, depuis le début de la révolution, avait pris part à tous les complots; et un ancien officier de l'armée royale, le comte de Crémolles, simple comparsé. Quel était leur plan? Ceci restait vague : tenterait-on de rallier le consul à la cause du prétendant Louis XVII? S'il y réussissait, que ferait-on de lui? Réussirait-on à l'enlever et à l'emporter, bien évidemment, en Angleterre? Qui meutrait-on à sa place? L'un des princes proscrits se déciderait-il enfin à se risquer sur le territoire de la République? Parviendrait-on à mobiliser une armée de chouans pour occuper Paris ou s'emparer de Brézé par surprise? Ces prouesses demeuraient à l'état de projets; mais, en attendant qu'on en vint aux réalisations, cette incertitude même permettait aux conjurés de se prendre au sérieux et de mener l'existence romanesque et pimentée des hors-la-loi : faux noms, conciliabules secrets, mots de passe, signes « reconnaissibles », voyages clandestins en Angleterre, caches, trappes, déguisements, risques de toute sorte. Au vrai, on bravait la fusillade ou la guillotine, et c'est là, semble-t-il, ce qui réjouissait Hyde de Neuville, lequel, par fanfaronnade dans la nuit du 21 janvier 1800, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, tapissa le portail de la Madeleine d'un grand drap de velours noir, avec fleurs de lis, larmes brodées et inscriptions séduisantes incitant les bons Français à la vengeance. Le cabinet britannique, estimant qu'il était de bonne politique d'entreprendre et d'avancer nos dissensions intimes, finançait ces tentatives, et ses guinées servaient à recruter nombreux d'agents subalternes, pêcheurs de la côte, prêtres, femmes de tous rangs, bourgeois mécontentés, émigrés rentrés, chouans impénitents. Singulière équipée, dont le rôle fut très effacé. Une seule de ces figures épisodiques se défaire du groupe obscur avec quelque relief : celle de Louis-Charles-Joseph Dupérou.

Il avait, en 1800, trente ans. Au temps de la Terreur, ardent sans-culotte, il s'était lié d'amitié, sous le sobriquet de Junius Brutus, avec le *lape-dur* Maillard, l'embaucheur des septembris. Plus tard, espion aux armées du Rhin, puis employé par les ministres de la marine et des relations extérieures, Dupérou passa en Angleterre. Là, soit qu'il eût flairé une affaire lucrative, soit qu'il eût compris que le bonnet rouge était passé de mode, il s'insinua dans l'entourage des princes et rentra en France espion royaliste. Hyde de Neuville l'enrôla parmi ses agents, et le cé-évent Junius Brutus, l'ex-président des défenseurs de la République, mit tout son zèle à préparer le retour de la monarchie légitime. C'était un homme préteux; il apportait une combinaison hardie, mais séduisante : comme le grand obstacle à l'extension de la propagande royaliste était la masse de mouchards et d'agents occulés formant l'armée de la police consulaire, Dupérou avait conçu le projet d'acheter à prix d'or ce monde interlope et de rallier ces mercenaires à la bonne cause du trône et de l'autel. Ayant vécu parmi eux, il les connaissait et savait ce qu'ils valaient : pas cher. Pour cent louis par mois, il se faisait fort de pénétrer les secrets du ministère de Fouché, de la préfecture et de l'état-major; d'avoir communication des rapports officiels; d'être prévenu à temps des mandats d'arrestation décernés, et de parer à toute mesure de nature à entraver l'action du comité royal. Le plus étonnant, c'est qu'il y réussit, — pas bien longtemps : durant deux mois. Et ce fut le beau temps des conspirateurs. Dupérou assurait leur sécurité; ils étaient quotidiennement avisés de la moindre démarche des fonctionnaires du gouvernement. Il faut lire, dans un récent volume de M. Ernest d'Hauterive, cet étonnant épisode, qui surpassa en péripéties les romans policiers les mieux ourdis : Dupérou y apparaît comme le précurseur et le maître des héros de Gaboriau. Nul n'ignore que M. d'Hauterive a depuis longtemps pénétré tous les mystères des polices de la Révolution et de l'Empire : ces régions cavernueuses de l'histoire n'ont plus pour lui de coin inexploré; aussi le tableau qu'il nous offre ici de la troupe à laquelle commandait Fouché est véritablement effarant, tant par l'extrême diversité que par l'affreux pittoresque des figures qu'il nous révèle. (*La Contre-police en 1800*, par Ernest d'Hauterive, 4 vol. in-16).

Au nombre des recrues royalistes était un certain abbé Godard, brave homme, mais un peu distrait : chargé de répandre clandestinement le journal des conjurés, *La Feuille invisible*, ainsi qu'un virulent pamphlet contre Bonaparte, il se contentait de distribuer ces brochures dans la rue et de les glisser dans la poche des passants à l'égal de vulgaires prospectus. Il fut suivi, dépité, Dupérou, averti du danger, donna

l'alarme, et quand la police se mit en mouvement Hyde de Neuville, Dupérou lui-même, l'abbé Godard et les principales têtes du complot avaient déjà disparu. Mais on trouva chez ce dernier les papiers de la conspiration, et, entre autres, les listes des policiers détournés et stipendiés par Dupérou. Grand émoi à la préfecture; mais que faire? Pouvait-on ébréuter la félénie de ce misérable fétin et le châtier sans tenir le subordonné? Celui-ci restait introuvable. Le terrible commissaire de police de Calais, Mengaud, que Fouché nommait son « meilleur doigt », regit l'ordre de faire bonne garde : à coup sûr, Dupérou tenterait de gagner Londres; il fallait évidemment surveiller la Côte, et à l'outrage l'arrêter avant qu'il pût la mer. Durant un mois, Mengaud n'en dormit pas. Mimi du signalé détalé du fugitif, il dévisageait chacun des voyageurs, rares d'ailleurs, qui s'embarquaient pour l'Angleterre. Un jour (c'était à la fin de mai 1800), comme il assiste, non pas au départ du bateau, mais à l'arrivée de celui qui vient de Douvres, le policier est frappé par l'aspect d'un débarqué qui lui paraît ressembler singulièrement à celui dont il a l'ordre d'opérer l'arrestation. A peine à quai, ce passager, questionné, répond sans troubler : il est Allemard, libraire, il se nomme Friedhof, et, d'Edimbourg, il a passé un an, vient pour la première fois en France. Ses papiers sont parfaitement en règle. Mengaud l'invite à retirer ses lunettes; Friedhof se présente volontiers à ces petites tracasseries. On le met au bateau; on le lève des cheveux aux oreilles; on vide son portefeuille; rien de suspect : mais nulle ne confient que des volumes anglais ou allemands. Néanmoins, Mengaud s'obstine: cet homme-là est Dupérou; il le reconnaît d'autant mieux, assure-t-il, qu'ils ont été collègues, naguère, au service du ministère des relations extérieures. Et pourtant il est débarqué; car si Dupérou est parvenu à gagner l'Angleterre, il paraît bien invraisemblable qu'il quitte ce lieu d'asile et revienne solitement se livrer lui-même. Les municipaux, consultés, n'ont point de doute : cet individu n'en impose pas, il est bien ce qu'il dit être; au dire de l'interprète, rien que la pureté avec laquelle il parle allemand vaut toutes les attestations. Mengaud cède enfin; mais il va demander à Paris des instructions, et il prie Friedhof de ne point quitter Calais avant quelques jours: il y sera libéré; à l'hôtel Grandisire, sous la garde d'un sergent de ville.

L'Allemard est de bonne composition; il connaît tout pour ne point cause d'embarques à ce bon monsieur Mengaud. Il se promène par la ville en compagnie de son surveillant, qui l'emmène le soir au théâtre, où il a loué deux places dans la loge qui fut face à celle de l'état-major. Son aventure s'est ébruitée et tous les regards se tournent vers lui. On s'amuse du plaisir qu'il prend au spectacle; il rit, il applaudit, s'informe auprès de ses voisins des noms des acteurs. Le lendemain, il continue à visiter Calais; le port; on le rencontre faisant le tour des remparts. Il paraît être enchanté de sa situation et fraternise avec son gardien, le conduit au café, lui paye à boire, joue aux cartes avec lui; même, pour laisser quelque répit à ce brave homme, Friedhof a recruté, pour le supérieure, deux autres sergents de ville rencontrés au cours de ses promenades et qui pourront ainsi se relayer à sa surveillance. Il les traite généreusement, les convie à une petite bouteille; on mange fort, on boit sec, on se grise; le soir, le libraire offre un punch copieux, et à l'aube suivante, quand ses invités rouvrent les yeux et reprennent conscience, leur amphithéâtre n'est plus là... Ils ne savent ni quand, ni comment, ni pour où il est parti; l'un d'eux a la vague souvenir d'avoir vu l'Allemard s'éloigner en chemise...

Friedhof était Dupérou! Mengaud étoffe de récits; il met toute la ville en rumeur. Sur son ordre le tocsin sonne, le tambour bat; la gendarmerie, les douaniers, la garnison sont alertés; l'hôtel Grandisire, cerné par la troupe, est fouillé des toits aux caves, — inutilement, comme bien on pense. Aux portes de la ville, on arrête les voitures; le policier joué décide de faire perquisition dans toutes les maisons de Calais. La municipalité se voit forcée de déporter sa, fougue. Quant aux habitants, ils font gorges chaudes de la déconvenue de leur commissaire, ce dont s'avive sa convoitise de représailles. A bout d'expéditions, il en vient à consulter une tireuse de cartes des bas quartiers pour apprendre de cette pythosse en quel lieu Dupérou se déroba à sa fureur.

Dupérou! Il est bien franquille chez un coronaire de la rue Notre-Dame, nommé Fossier, auquel il s'est présenté comme un prêtre persécuté. Il y passe son temps à écrire de longues lettres à ses amis, à son père, à son frère Charles, auxquels il raconte ses aventures. Comme les heures lui durent, pourtant, il invite sa maîtresse — une dame Chamelat, qui habite Paris — à venir le retrouver dans sa cache. La dame arrive et passe deux jours avec le récuse, au grand étonnement, sans mal à lui, du pieux cordonnier, qui se figure héberger un ecclésiastique... La comédie, d'ailleurs, touchait à sa fin, et le dénouement n'en fut pas tragique. Mengaud eut la joie de capturer Dupérou, qui, bien escorté, fut conduit à Paris et écourté à la Tour du Temple. Il se montre si discret dans ses révélations et si habile dans ses retournées, la préfecture et le ministère mettaient tant de zèle à étouffer l'affaire, peu flatteuse pour l'administration, et, quand la police de l'ordre venait de faire son apparition, il réussit à se dérober à ses yeux.

Au conseil municipal d'Alençon

La commission des fonctionnaires

MM. Marcel Lamond, pilote aviateur; MM. Christian Mench, pilote aviateur.

Sont nommés : Chevaliers

MM. Marcel Lamond, pilote aviateur; MM. Christian Mench, pilote aviateur.

En l'honneur de la Société des nations

Une manifestation en l'honneur de la Société des nations a lieu à Orléans (Rhône). Le professeur Georges Lachapelle, titulaire de la chaire de la paix à Lyon, parlant du fonctionnement de l'assemblée générale, a dit notamment : « Pour que la Société des nations ait un rôle véritablement efficace, il faut faire confiance et lui donner les pouvoirs qu'elle ait demandé à l'ordre du jour. »

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Banque et l'Etat.

Le ministre des finances a déclaré à la commission toutes les précisions que l'opposition réclamait, certaines d'entre elles relevant uniquement de la Banque de France. Il a également en mesure d'évaluer approximativement les bénéfices réalisés sur les opérations de change et leur répartition entre la Ban